

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 787

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REQUÉRANTS D'ASILE

Ça urge, parce que ça «creuse»

D'une plaie qui s'approfondit du fait de l'infection, on dit qu'elle «creuse». Voilà exactement ce que fait à l'heure actuelle le problème des réfugiés: il creuse. Et plutôt profond. Pour le mesurer, il suffit de lire les lettres de lecteurs (déjà exploitées sur le même thème dans la brochure DP 748), et surtout d'écouter les rumeurs qui parcourent la ville. Plus elles sont folles et invraisemblables, plus elles se répandent vite, en «s'enrichissant» à chaque relais. Refrain actuel: il y a chez nous trop de jeunes hommes valides (au teint trop foncé) qui feraient mieux de travailler chez eux, et d'y nourrir leur famille, plutôt que de se royaumer dans les rues et les hôtels suisses, aux frais d'une Mère Helvétie décidément trop généreuse.

La presse s'efforce de contrer le mouvement par une information utile: en relativisant le nombre des requérants d'asile, en décrivant leurs conditions effectives d'hébergement, en rappelant les souffrances liées à tout déracinement. Bon boulot d'information dans l'ensemble, mais qui suffit tout juste à réduire l'ignorance de ceux qui veulent bien apprendre. Les autres n'ont rien à faire de tels renseignements, et la grogne se généralise, inspirée par un racisme caractérisé à l'extrême-droite et par une certaine amertume à gauche, où l'envie aigrie l'emporte trop souvent sur l'internationalisme solidaire.

FAUTE DE POUVOIR BLOQUER...

Pour éviter que la plaie «creuse» au point de tourner à la gangrène, il n'y a qu'un moyen définitif: stopper l'afflux, soit, en langage technocratique, diminuer l'attractivité de la Suisse. Plus vite dit que fait quand on a seulement deux aéroports, et

1900 kilomètres de frontières perméables, en majeure partie avec des pays qui connaissent peu ou prou le même problème. Et même si la fin des passeurs ou l'interruption des filières freinaient l'afflux, elles frapperait sans doute nombre de requérants dont la demande pourrait s'avérer recevable. Inutile donc de retenir cette «solution finale», pour des raisons à la fois pratiques (surveillance des frontières, aux postes et surtout «en campagne») et de principe (accueil).

Dans l'impossibilité de bloquer les entrées, il reste à gérer leurs conséquences. Tout le monde en convient, ce qui donne le sentiment de faire quelque chose et l'impression d'un moindre désarroi. Mais que faire, maintenant que la «solution forfaitaire» a été publiquement enterrée par M^{me} Kopp elle-même, lâchée par les siens, et par les cantons — pas seulement alémaniques comme a voulu le dire la presse romande (au total, seul Neuchâtel a dit pleinement oui à l'acceptation de tous les dossiers déposés avant le 1^{er} janvier 1984).

... IL FAUT LIQUIDER

Priorité des priorités: liquider les quelque 23 000 demandes en suspens (13 470 à fin décembre 1984). A Berne, plus de neuf collaborateurs sur dix s'y acharnent. En mars dernier, ils sont parvenus, exceptionnellement, à empêcher les piles de monter. Depuis, on ouvre régulièrement davantage de dossiers qu'on en ferme. En juillet dernier, le nombre des demandes déposées a même atteint le niveau record de 1035, presque égalé le mois suivant d'ailleurs. Cela nous portera à près de dix mille pour l'année en cours (contre 7886 en 1983 et 7435 en 1984), dont 90% en provenance de pays non européens.

L'administration fédérale pourra demander encore du personnel supplémentaire au Parlement, qui l'accordera une fois de plus. Mais si le mode de

traitement des dossiers reste conforme à la pratique suivie jusqu'ici, le rattrapage deviendra toujours plus difficile. Pour mettre fin à cette course perdue d'avance, il ne suffit pas de maintenir à près de 80% le taux de refus. Il faudra bien, d'une manière ou d'une autre, mais si possible discrète, appliquer la «solution Kopp»: en obtenant le maximum de retraits (plus vite négociés qu'un dossier traité), et en distribuant les permis B aux plus anciennement arrivés. L'hôtellerie-restauration n'attend que cela, et se chargera d'aider ces «nouveaux saisonniers à l'année» à se noyer dans la place de travail helvétique — hors contingents bien entendu.

Si les partis gouvernementaux parvenaient à s'entendre sur une solution de ce type, et sur la prochaine révision de la Loi sur l'asile, le problème posé par la présence des requérants dans les cantons et les villes pourrait perdre rapidement de son acuité dans l'opinion publique. L'échéance électorale de l'automne 1987 devrait faciliter l'entente...

COURRIER

Précision au mètre carré

Répondant à l'article de Marcel Burri, «Des garanties peu démocratiques» (DP 784), un lecteur signale qu'il «est possible d'exprimer la perméabilité d'un terrain en mètre carré. On parle alors de perméabilité intrinsèque: il s'agit d'une valeur qu'on peut transformer en mètres par seconde, en tenant compte de la nature du liquide. Cette perméabilité intrinsèque est utilisée par les pétroliers surtout. Elle décrit en particulier la géométrie et l'arrangement des drains.»

Mais que l'on se rassure, les «hydrogéologues suisses n'utilisent pratiquement jamais» cette dénomination.